

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET SPANC)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet de Grand Orb.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget SPANC est un Service Public d'Assainissement Non Collectif, créé en 2015, qui peut être équilibré grâce à une subvention du budget principal sur une durée maximale de cinq ans.

Au vu du contexte de crise sanitaire empêchant l'activité du service, une subvention d'équilibre de 17 417,11 euros a dû être versée.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre intercommunalité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (visites de contrôle) et à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 27 477,56 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires, les charges de gestion courante, les dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 28 123,64 euros.

Au final, l'année 2020 a généré un déficit de fonctionnement de 646,08 euros, auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 646,08 euros.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 0 euro.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	8 670,00 €	Excédent brut reporté (pour info)	646,08 €
Dépenses de personnel	19 148,97 €	Recettes des services	10 060,45 €
Dépenses financières		Dotations et participations	17 417,11 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Total dépenses réelles	27 818,97 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	304,67 €	Total recettes réelles	27 477,56 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	28 123,64 €	Total général	27 477,56 €

II. La section d'investissement

Les recettes d'investissement 2020 représentent 304,67 euros.

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 0 euro.

Au final, l'année 2020 a généré un excédent d'investissement de 304,67 euros, auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 2 559,02 euros.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 2 863,69 euros.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bédarieux, le 17 mars 2021

Le Président,
MATHIEU Pierre

